

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 07 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le sept mars à 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 28 février 2025, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr GARINO J, Mr BOERI C, Mr JOBIN-ZEIMET S, Mr GUICHARD R, Mr BOUVET A

Absent (s) : Mme AMARENCO S, Mr REYNAUD P, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

### DELIBERATION N° 07/2025

**OBJET : TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA CHAUSSÉE ROUTE du CHATELARD – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT**

Madame la Maire informe les membres du Conseil que l'accès au Châtelard, doit faire l'objet de travaux de réfection et de sécurisation des murs de soutènement ainsi qu'une sécurisation du pont et la création d'un parking permettant de canaliser en entrée de hameau les véhicules.

Le montant des travaux s'élève à 150 254.50 € HT.

La commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'État avec une participation de 100% du prix HT au titre des ouvrages d'art.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

### DECIDE

- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'État nécessaire au financement des travaux de sécurisation de l'accès et de création du parking.
- **D'ADOPTER** le plan de financement suivant :

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Coût total des travaux | 150 254.50 euros |
| Subvention État 100 %  | 150 254.50 euros |
- **CERTIFIE** que les travaux n'ont pas commencés

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025  
Date de réception de l'AR: 31/03/2025

004-210400628-DE\_007\_2025-DE

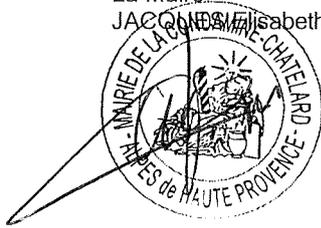
A G E D I

- D'AUTORISER Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE  
PUBLIEE LE

La Maire  
JACQUENES Elisabeth



Le Secrétaire de Séance  
BOERI Clément

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025  
Date de reception de l'AR: 31/03/2025

004-210400628-DE\_007\_2025-DE  
A G E D I